

~~~~~  
Délibération n° 2024-19 du Comité syndical du vendredi 22 mars 2024

## CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GUICHET UNIQUE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AVEC LE GÉFOSAT – AVENANT 2024 A LA CONVENTION 2021-2023

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 22 mars à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id – 1, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 14 mars 2024.

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                          | Jean-François SOTO, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX représenté par Marina BOURREL , José MARTINEZ Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI représenté par Antoine GOUTELLE, Claude REVEL représenté par Patrick JAURES, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean TRINQUIER représenté par Françoise OLIVIER, Claude VALERO représenté par Marc CARAYON, Claire VAN DER HORST<br><br>Egalement present : Jérôme LOPEZ |
| Absents ou excusés :                                                       | Bernard COSTE, Daniel JAUDON, Nicole MORERE,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 Votants :</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022,

**Vu** la délibération du 28 février 2020 n° n° 2021-18 attribuant une subvention au Gefosat pour par convention sur la période 2021-2023,

**Vu** la délibération du 10 janvier 2020, adoptant un Plan Climat Air Energie Territorial et son programme d'actions pour une période de 6 ans, dont l'axe « Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables » comprend une orientation d'engager le Pays Cœur d'Hérault dans une politique favorisant le développement de la rénovation énergétique, avec des actions de conseils, d'animations et d'accompagnement tant pour les collectivités que pour les habitants du territoire,

**Vu** les délibérations du Conseil Régional Occitanie afin de proposer un parcours global d'accompagnement (du conseil à la réalisation de travaux avec des solutions de financement) dont la préoccupation est l'intérêt général et la justice sociale en faisant appel au Service d'intérêt économique général. Celui-ci qui permet de déroger pour des aides dans un champ concurrentiel et de palier aux carences de l'initiative privée,

**Considérant** les financements de la Région Occitanie pour la mise en œuvre du Guichet Unique de la Rénovation Énergétique assuré par le Gefosat,

**Considérant** le partenariat avec le Gefosat depuis plus de 10 ans années (2010) pour la mise en place de permanences sur le Cœur d'Hérault,

**Considérant** la fréquentation régulière et importante Guichet Unique de la Rénovation Énergétique dont le taux de remplissage atteint 95% (2023),

**Considérant** la nécessaire mise en œuvre du PCAET,

Dans le cadre d'un développement durable et d'un accroissement urbain intégré qui respecte mieux l'environnement, il apparaît important de procéder à des économies d'énergie.

Afin de rendre plus lisible et plus présent le service assuré par le GEFOSAT, il a été convenu en 2010 de renforcer sa présence par une permanence dans le Cœur d'Hérault. Cela a constitué une amélioration qualitative et quantitative du service fourni aux habitants en matière d'énergie dans l'habitat.

A partir de 2021 il continue sous la forme d'un Guichet Unique de la Rénovation Énergétique (GURE), assuré par le GEFOSAT, avec le soutien financier de la Région et piloté par l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC). Il consiste en une permanence téléphonique et en des rendez-vous accordés aux particuliers. Il dispense des renseignements techniques et financiers pointus, non commerciaux et gratuits en matière d'économie d'énergie.

La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables sont des éléments incontournables d'une politique de territoire aujourd'hui. Ces éléments touchent autant les habitants, que les acteurs économiques ou encore les équipements. L'action touche à la maîtrise de l'énergie, aux impacts environnementaux de l'habitat, à une meilleure compréhension de ces questions par tout un chacun.

Le service s'intéresse aussi à la précarité énergétique des habitants et peut aider certaines situations critiques en aiguillant les personnes vers d'autres services liés à leurs problèmes. Tout en opérant un conseil non commercial et neutre, le GURE aide au développement de filières innovantes en matière d'énergies et de matériaux, ce qui a un impact économique.

Afin de renforcer ce service, notamment en termes d'acteurs touchés, il est proposé de continuer à proposer différentes activités à partir du service de conseils en énergie, et ce en déployant un programme d'animations sur l'année.

Un avenant à la convention (annexé à la présente délibération) de partenariat détermine donc les conditions de la présence et de l'animation du GEFOSAT dans le Cœur d'Hérault en 2024. Il s'agit de déployer un accompagnement aux économies d'énergie dans l'habitat pour le territoire, au travers d'un programme d'activités, annexé au présent rapport, ce programme se déploie sur l'ensemble du Pays Cœur d'Hérault.

Le SYDEL a soutenu l'association à hauteur de 12 000 € sur la durée de la convention. Ce montant demande à être révisé par le présent avenant 2024, en fonction de l'évolution du programme d'actions et des moyens humains dédiés au territoire du Pays Cœur d'Hérault ainsi que des cofinancements obtenus des différents partenaires.

Dans le cadre de cette convention le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault participe à hauteur de 14 000 euros à la mise en œuvre de cette action pour l'année 2024, pour un volume d'intervention de 25 jours.

**Considérant** l'avis favorable des membres du Bureau réuni le vendredi 8 mars 2024

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'Approuver** la poursuite des permanences du Guichet Unique de la Rénovation Energétique sur le Cœur d'Hérault assurée par le Gefosat.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer la convention de partenariat entre le SYDEL et le Gefosat.
- ✓ **D'Autoriser** le versement d'une contribution de 14 000€ au Gefosat, crédits prévus au BP 2024 à l'article 6574.
- ✓ **D'Autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire notamment la convention d'utilisation des locaux de l'Agence économique pour les permanences.

**Saint André de Sangonis, le 26 mars 2024**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 26 mars 2024**

**Publiée le 26 mars 2024**

**Transmise le 26 mars**

**2024**

**Le Président du Syndicat**

**Jean-François SOTO**

